

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

**OBJET :**  
Adoption de la  
charte  
informatique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 16 décembre 2020

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 24

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
9 Décembre 2020

Date de l'affichage à  
la porte de la Mairie  
du compte-rendu de  
la séance :  
31 décembre 2020

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

Publié le **30 DEC. 2020**  
Le Président,



L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Étaient présents :** MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoît VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER, Conseillers Communautaires.

**Étaient représentés :** M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MMES Aurélie MAILLOLS (Vincent MARTIN), Stéphanie PASI (Valérie VIGNAL-CHEMIN), Conseillers Communautaires.

**Était absent :** M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Vincent MARTIN Conseiller Communautaire expose :

Pour l'exercice de son activité, la mise à disposition par la Communauté de Communes d'un système d'information et de communication à l'ensemble de ses utilisateurs (employés de la collectivité, élus, stagiaires, employés de sociétés prestataires, visiteurs occasionnels) nécessite l'adoption d'une charte pour régir les modalités d'utilisation des ressources précitées.

Cette charte a notamment vocation à encadrer ou détailler :

- La confidentialité des paramètres d'accès et les modalités de son respect

- La protection des ressources, sous la responsabilité de l'utilisateur
- La définition du rôle, des prérogatives de l'administrateur informatique (membres du service informatique) et ses interactions avec l'utilisateur
- La typologie des répertoires mis à disposition et des droits et obligations qu'ils emportent pour l'utilisateur
- Les modalités d'accès et d'utilisations des outils internet, messagerie électronique et téléphonie mobile mise à disposition le cas échéant
- Les contrôles, manuels et automatiques, exercés par l'administrateur informatique pour s'assurer de l'emploi conforme des outils mis à disposition (à l'exception expresse des mails à caractère personnel) ainsi que les sanctions envisagées le cas échéant.

Eu égard aux éléments précédemment exposés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu l'avis favorable du Comité Technique e date du 10 décembre 2020,

Considérant la volonté de la communauté de communes d'utiliser le système d'information dans un but de transparence à l'égard des utilisateurs, de promotion d'une utilisation loyale, responsable et sécurisée,

Il est proposé :

- **D'ADOPTER** la charte informatique telle qu'elle est jointe en annexe

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Mende, le  
Le Président,  
Laurent SUAU

21/12/2020



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Adoption de la charte informatique

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/12/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/12/2020

---

**Numéro de l'acte :** 6831-2020-209 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 048-244800405-20201216-6831-2020-209-DE

---

**Date de décision :** 16/12/2020

**Acte transmis par :** Frederic POURCHER

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes